

**Groupes d'Animation de Quartier
GAQ Sud – 6 décembre 2018****Ordre du jour de la réunion**

1. Validation du compte rendu de GAQ de Mai 2017
2. Ville apaisée – aménagements et premières évaluations
3. Actualité de votre quartier
4. Actualités de la ville
5. Questions diverses

Participants

Environ 55 participants étaient présents lors de cette rencontre dont 50 ayant émargé : Christian BAUD, Jean BAUDOUIN, Jean-Michel BEGUIER, Loïc BILARD, Mme et M. BOIVIN, Ilse BOLLENBACH, Philippe BOURIGAUD, Marie-Anne et Jean BOURRIGAUD, Magali BRU, Michèle CATHERINE, Anne-Claire CAUDOUX, Paul CHAILLOU, Jérôme COCAS, Claire COMBEAU, Caroline CORNU, Yves COSSET, Christine DELESTRE, Jacques ESNAUD, Jean-Yves ESNAULT, Jeannine FORTINEAU, Marie-Jeanne FREMON, Monsieur et Madame GERARD, Pierre GOUDEAU, Marie GRIMAUD, Annie GUEDAS-HAUMON, Josiane GUILLET, Marie-France GUYOT, Robert JOLIVET, Martine et Loïc KERGOAC'H, Georges et Marcelle LAGREE, Camille LEBRETON, Raphaël LEVRON, Laurence MALANDIN, François MANCHET, Magali MANCHET, Jean-Pierre MELCION, Joseph MERIT, Pascal PASSARD, Claude RABILLER, Jean-Noël REBORA, Virginie SERAIN, Isabelle STEIN, Josiane SURGET, Mme TRELLU

Participant excusé : Jean-Michel FOURNIER

Elus de La Chapelle-sur-Erdre : Monsieur le Maire, Fabrice ROUSSEL, Marc TRELLU, coordonnateur du quartier Sud et élu à la Proximité, Claude LEFORT, Adjoint à la Démocratie Participative, Erwann BOUVAIS, Conseiller municipal, Katell ANDROMAQUE, Conseillère municipale, Michèle CATHERINE, Conseillère municipale

2 représentants techniques de la collectivité : Camille FRESNEAU (Responsable Projets - pôle Erdre et Cens - Nantes Métropole), Laëtitia PIEDVACHE (Mission Agenda 21 et Démocratie participative - La Chapelle-sur-Erdre).

Relevé de discussions

Le support de présentation de la réunion est joint en annexe 1.

Marc TRELLU, élu référent du Quartier Sud, présente l'équipe d'animation du GAQ et détaille l'ordre du jour de la séance.

Il est rappelé que les membres des GAQ qui ont précédemment fourni leur mails ont été sollicités pour proposer des sujets à l'ordre du jour. Les personnes désireuses d'être sollicitées par mail sont donc invitées à fournir leur adresse à agenda21@lachellesurerdre.fr.

Contact : Mission Agenda 21 et Démocratie Participative
24, rue de l'Europe
44240 La Chapelle-sur-Erdre
02 51 81 87 16

Le dernier GAQ remonte au mois de mai 2017 en raison de nombreuses réunions organisées pour le PLU-m et de l'absence de la responsable de la Mission Agenda 21 et Démocratie Participative. La nouvelle interlocutrice sur ces sujets est désormais Laëtitia PIEDVACHE.

Compte-rendu de mai 2017

Aucune remarque n'a été formulée sur le compte-rendu du GAQ du 18 mai 2017.

Pour rappel, les compte-rendus de GAQ sont disponibles sur le site de la ville, sur demande auprès de la Mission Agenda 21, dans les bureaux des Impressionnistes, à la direction de l'animation « Espace Familles Pierre de Rosa » ainsi qu'à la Bibliothèque Municipale (actuellement en travaux)

Lors de chaque GAQ, nous vous invitons à remplir des fiches évaluation afin de recueillir votre avis sur l'organisation de la réunion, vos impressions, votre satisfaction. Elles permettent de nous améliorer dans l'organisation de ces temps d'échanges et de répondre précisément à vos interrogations.

Ville Apaisée : aménagements et premières évaluations

La démarche de Ville apaisée a été menée en concertation avec les habitants en GAQ et a permis d'aboutir à un plan de modération des vitesses à La Chapelle sur Erdre dont le déploiement de zones à 30 km/h.

Trois secteurs prioritaires d'aménagements avaient été identifiés : le quartier de Bouffay, le centre-ville et le quartier de Gesvrine.

Les aménagements suivants ont été réalisés ou sont en cours de l'être :

- Centre-ville : seul un aménagement a été réalisé, le plateau Avenue de la Roussière ; pour le reste, il ne s'agissait que de modification de signalisation et du marquage au sol « Zones 30 » aux différentes entrées de la zone du centre-ville
- Quartier de Bouffay : les aménagements ont été plus conséquents, ce quartier étant souvent emprunté pour éviter les nœuds de circulation. Ainsi, un plateau Rue Mendès France, deux dos d'âne Avenue Mozart, un coussin berlinois et une écluse Rue Ravel ont été réalisés ainsi qu'un marquage au sol « Zone 30 » sur cinq portes de zone. Des comptages de vitesse ont permis de constater une baisse des vitesses moyennes malgré des infractions toujours commises (40% des automobilistes entre 30 et 40 km/h)
- Quartier de Gesvrine : les travaux sont en cours et se prolongeront jusque début 2019. 13 points d'entrées seront matérialisés au sol avec des passages piétons. Un plateau sera réalisé au carrefour du Boulevard de l'Hôpital et de la Rue des Grives.

A noter que les Boulevards de Gesvres et Jacques Demy sont des voies principales et qu'elles passeront à une limitation de vitesse à 50 km/h (contre 30 aujourd'hui) avec des imitations ponctuelles à 30 km/h, aux abords de l'école et du centre commercial.

Pour compléter ces aménagements, des trottoirs, la chaussée et des ralentisseurs seront rénovés. Les voiries et les carrefours à Gesvrine sont larges, l'objectif est donc de pincer l'entrée des rues et de rénover les traversées piétonnes.

Au-delà de l'apaisement de la vitesse, l'objectif est aussi de favoriser le cheminement des piétons. La Rue des Grives sera faite ultérieurement car des travaux sur le réseau d'assainissement vont d'abord avoir lieu.

Le marquage et les panneaux seront faits en janvier /février.

Ces aménagements feront l'objet de comptages (avant/après).

Au-delà de ces trois secteurs, l'objectif est bien de poursuivre la diminution des vitesses sur l'ensemble de la commune.

Questions/Remarques :

- Question sur le maintien des priorités à droite : la priorité à droite reste valable dans Gesvrine : si une voiture sort d'une zone 30 pour intégrer une zone 50, une autre voiture circulant en zone 50 doit lui laisser la priorité

- Allée duJardin : étant donnée la largeur de la sortie de cette allée, elle sera la seule à bénéficier d'un aménagement spécifique central
- Pourquoi l'entrée de Gesvrine est à 30km/h alors qu'elle sera limitée à 50km/h ?
Les arrêtés n'ont pas encore été pris pour officialiser ce changement.
- Le cheminement piéton sera-t-il possible Bd du Gesvres ?
Cela sera sécurisé par des potelets, les piétons pourront passer des deux côtés même si des places de stationnement sont créées.
- Qu'en est-il de la signalisation vélo sur les axes à 50km/h ?
Il n'y aura pas de pistes cyclables matérialisées mais les trottoirs pourront être utilisés par les vélos.
- Des comptages seront-ils effectués pour savoir si le Bd de Gesvres est emprunté comme un itinéraire bis pour contourner les embouteillages du Bd Becquerel ?
Des comptages ont été faits début 2018 et d'autres seront menés après les aménagements.
- Est-il possible d'arracher la haie près des terrains de tennis qui masque les piétons qui souhaitent traverser à cet endroit ? Globalement, il est remarqué un manque d'entretien des espaces verts à Gesvrine.
Cette haie comprend une espèce qu'on ne taille pas au même moment que les autres. Depuis la réunion, elle a été enlevée.
- Les deux passages piétons près du Pont de Gesvrine sont très dangereux car il n'y a aucune visibilité
Des trottoirs ont été aménagés mais la signalisation du croisement et du passage piéton est à revoir.
- A qui sert le haricot aménagé sur le Bd de l'Hôpital ?
Il permet de resserrer la voirie et permettre le stationnement

Actualités du quartier

Aménagement Capellia

Un parking et un plateau ont été réalisés pour permettre l'accès sécurisé à l'école de musique. Début 2019, une signalisation des parkings de Capellia sera mise en place en amont du site pour faciliter l'accès aux stationnements.

Une question est posée sur l'aménagement de l'autre côté du parking à Capellia. Celui-ci n'est pas prévu pour le moment, le prochain parking à être aménagé sera celui du Château d'Eau.

Quant à l'éclairage du parking haut de Capellia, il est lié à l'activité de la salle et doit être allumé le temps des spectacles.

La vidéosurveillance n'est pas prévue mais plutôt privilégiée au centre commercial.

Aménagement du boulodrome

Suite à cet aménagement, des tables de pique-nique seront installées courant 2019.

L'aire de jeux ne sera par contre pas mise en place, les riverains ayant estimé que les nuisances sonores seraient trop importantes.

Rue de la Vrière

Une réunion publique a eu lieu en novembre avec les riverains et l'aménagement suivant est prévu : dépose des deux écluses existantes qui ne fonctionnaient pas bien, réalisation de deux dos d'âne, défrichage du poteau béton EDF, marquage de deux passages piétons, mise en place de panneaux de limitation de vitesse au départ du West Hôtel et panneau 30km/h près des dos d'âne. La requalification des trottoirs sera effectuée une fois la haie arrachée afin d'élargir le passage.

Chemin de la Filée

Ce cheminement sera fait en même temps que le CREPS (qui sera livré en septembre 2020) et permettra de rejoindre la station de tramtrain de la Babinière à partir du village de la Haute-Gournière.

Projet de pédibus (présentation jointe)

L'Amicale Laïque et l'association des parents d'élèves de l'école Doisneau (APIE) portent un projet de pédibus qu'ils ont présenté aux habitants du quartier présents. Il s'agit d'un projet de déplacement domicile-école des enfants encadrés par des adultes accompagnateurs selon des trajets prédéfinis. Ce sont des groupes de 6 à 8 enfants encadrés par deux adultes.

Après une enquête menée en mars 2018 pour connaître les pratiques de déplacement sur le trajet domicile-école et mesurer l'intérêt des parents, une phase de test a été conduite en juin rue des Grives et rue des Roitelets. Six lignes ont été ainsi définies mais seules trois ou quatre d'entre elles seront ouvertes au début du projet. L'objectif est une mise en service au printemps 2019 et d'ici là, plusieurs sujets restent à caler dont celui des accompagnateurs encadrant. L'association lance donc un appel aux volontaires pour encadrer ces groupes d'enfants le matin de 8h30 à 9h. Les inscriptions seront ouvertes dès janvier 2019 et une charte d'engagement sera à signer par l'enfant, le parent et l'accompagnateur.

Les coordonnées sont les suivantes : algesvrine.secretariat@gmail.com ou au 07 68 65 58 08 (Mme Claire Combeau)

Boulevard Becquerel

Le constat est partagé sur la qualité du revêtement. Une reprise partielle de la voirie sera faite lors de la réalisation du rond-point de la Haute-Gournière. Le reste des travaux sera à étudier dans le cadre des travaux ERS (Entretien, Rénovation, Sécurité) de 2020.

S'agissant de la desserte en bus, la demande a été exprimée auprès de la SEMITAN. Une ligne express y passe déjà et avec la création de la ZA de la Métairie Rouge, ce sera prévu.

Sur la piste cyclable, il est déploré le manque d'éclairage et le passage de deux-roues motorisées. Cette situation est à étudier afin de voir les aménagements à envisager.

Pour les cas d'intimidation d'enfants dont il a été fait état, il faut interpellier la Gendarmerie.

Détérioration des Trottoirs Rue de la Haute Gournière

Leur réfection est prévue dans le cadre de l'aménagement de la Haute-Gournière. Il n'est pas encore décidé si les deux trottoirs seront rénovés ou l'un des deux sera privilégié.

Fréquence de curage des fossés

Il n'y a pas de fréquence particulière

Devenir du stade de la Haute Gournière et du dépôt de déchets verts

Non le dépôt n'est pas pérenne, un projet est à l'étude. Un projet d'habitat est prévu à la Haute-Gournière qui est en attente de l'avis des services de l'Etat.

Projet de zone d'activité de la Métairie Rouge

Les négociations foncières sont bien avancées pour l'acquisition des terrains.

Nuisance sonore liée au sifflement du train

Ce sifflement est lié à des questions de sécurité lors du croisement de trains qu'il est difficile de supprimer au regard de l'impact sur les horaires des autres trains. Une demande a été portée auprès de la SNCF qui n'a pas apporté de réponse positive.

Éclairage insuffisant à l'endroit du passage piéton Bd Becquerel

Il a déjà été amélioré mais il sera étudié la possibilité d'y revenir.

Desserte en transport en commun des Besneries

Les dessertes sont étudiées en fonction de la densité d'utilisation de la ligne et elle n'est pas suffisante pour prolonger la ligne 26. Toutefois, des évolutions sont attendues sur le site de la Babinière puisqu'il accueillera la ligne 1 du tramway, le centre d'exploitation technique de la SEMITAN, un pôle d'échange multimodal, et dans ce cadre, les lignes seront revisitées. Le parking relais sera requalifié et il n'y aura pas de sorite sur le périphérique pour y accéder.

Actualités de la Ville

Déploiement de la fibre optique

Le déploiement est opéré à La Chapelle sur Erdre par l'opérateur d'infrastructure Orange qui s'est engagé à desservir toute la Ville d'ici 2020. A ce jour, les armoires de rues ont été installées ce qui permet aux bâtiments d'être adressables. Ils deviennent raccordables dès lors que le raccordement entre l'armoire de rue et le point de branchement optique a été opéré. Le logement est alors éligible à la fibre optique. C'est

alors à chaque propriétaire de contracter un abonnement très haut débit auprès du fournisseur de son choix. Il est rappelé qu'Orange a l'obligation d'informer les autres opérateurs lorsque la fibre est déployée afin que ces derniers puissent proposer leurs offres. Il est aussi noté que les travaux nécessaires pour la liaison fibre à l'intérieur de chaque propriété est à la charge des habitants.

Le déploiement du réseau est également en cours : il se fera à partir du réseau souterrain s'il existe ou par voie aérienne sur poteaux. Orange a conventionné avec ENEDIS pour utiliser ses poteaux et si ce n'est pas possible, pour des raisons de calcul de charge ou de sécurité pour le personnel intervenant, d'autres poteaux seront implantés.

La Ville a peu d'information sur le calendrier précis, Orange décidant du planning des travaux. Pour suivre l'évolution du chantier, il est possible de se rendre sur le site d'Orange : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>

Une réunion avec Orange et Monsieur le Maire aura lieu en janvier, des informations plus précises seront alors apportées.

Calendrier prévisionnel du PLU-m

L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 19 octobre 2018, ce sont près de 3 000 remarques qui ont été formulées sur le territoire métropolitain dont 300 émanant de La Chapelle-sur-Erdre.

Un premier rapport des commissaires enquêteurs sera remis en décembre à Nantes Métropole qui formulera des remarques d'ordre général. Les maires verront l'ensemble des remarques et donneront leurs avis en toute cohérence avec les autres communes et dans le respect des règles édictées. Puis, un second rapport sera rédigé pour fin janvier et sera consultable en ligne.

Toutes les remarques formulées recevront une réponse mais il n'y aura pas de réponse individuelle par courrier. L'ensemble des réponses seront consignées en annexe de la délibération.

Le Conseil métropolitain délibérera le 5 avril 2019 et le PLU-m sera opposable à partir de fin avril environ.

Aménagement foncier

Le projet d'aménagement foncier a démarré en 2001 avec l'objectif de maintenir l'agriculture de proximité en zone péri-urbaine en réorganisant le foncier pour permettre de dégager des unités foncières cohérentes susceptibles d'être exploitées par de nouveaux agriculteurs. Ce projet concernait 1 500 hectares de terres agricoles sur les quartiers nord et ouest de la commune. Ce projet permet également de favoriser l'accès aux paysages naturels en travaillant sur la réalisation de cheminements. Un groupe de travail y est d'ailleurs dédié, regroupant les différents usagers. A terme, il est prévu la réalisation d'un topo-guide et la mise en ligne de fiches de circuits.

Pour La Chapelle-sur-Erdre, ce sont donc -67% de parcelles, 106% du bocage reconstitué et 11 km de chemins en cours de création pour assurer la desserte des parcelles.

Aujourd'hui, nous sommes dans une deuxième phase de travaux connexes qui consiste en des travaux de réfection et de création de chemins et d'accès parcelaires, de plantations de haies bocagères et de défrichage. Une dernière phase se déroulera à compter de l'été 2019. Le budget global s'élève à 722 000 € dont une partie est pris en charge par le conseil départemental.

A titre d'illustration, une liaison agricole a été ouverte entre la rue Charles de Gaulle et la route de Massigné qui permet de desservir les parcelles agricoles de la zone et qui offre aussi un nouveau passage aux piétons et vélos.

Plus globalement, la Commune travaille à l'ouverture d'un circuit multi-usages au Nord, à La Brosse, d'un circuit équestre et d'un circuit VTT au Centre-Sud qui passeront en crête du Gesvres.

Reconstruction du restaurant de la Maison de la Solidarité

Un nouveau restaurant solidaire sera construit à proximité de la salle communale dédiée à la paroisse où y seront faits des travaux d'adaptation pour un montant de près de 710 000 €. Le chantier débutera à l'hiver 2018 pour une durée de un an. Le modulaire existant sera détruit après.

Village solidaire

Trois anciens logements de fonction situés à proximité de l'école des Landes de Mazaire seront rénovés pour y accueillir les Restos du Cœur et le Vestiaire de la Porte Ouverte Chapelaine. Il s'agit de travaux de rénovation interne et d'isolation par l'extérieur, d'accessibilité, de désamiantage et de la construction de locaux de stockage et d'un auvent, pour un budget de près de 480 000 €. Le chantier démarrera début 2019.

Questions diverses

Entretien des pistes cyclables de Nantes Métropole

Une habitante qui se déplace à vélo quotidiennement déplore l'état des pistes cyclables et souhaiterait que Nantes Métropole y remédie.

Projet d'éolienne

Après instruction du projet par les services de l'Etat, il n'a pas vu le jour au motif qu'il était à moins de 5km d'un radar de Météo-France et dans le cadre du projet d'aéroport, à proximité de radar aérien. Cette dernière raison n'étant plus valable et l'argument des 5 km étant tombé, le projet est à réinterroger.

Problème d'éclairage Rue du Tyrol/Allée du Haut Vignaud

Des contrôles réguliers sont opérés et en cas de dysfonctionnement, un numéro à trois chiffres apposé sur le poteau est à indiquer. Dans ce cas, le relais sera fait auprès de Nantes Métropole.

Travaux Porte d'Orvault

Les travaux sont arrêtés en raison d'un contentieux sur des malfaçons sur l'évacuation des eaux. Cette situation bloque l'avancée des projets de doublement de la Porte de Gesvres et des travaux Porte de Rennes.

Projet de franchissement doux de l'Erdre

Une réflexion avait été menée par des étudiants dont la concrétisation était difficile en raison du classement du site. Une alternative avait été expérimentée pendant une semaine par bateau. Il est prévu de la relancer en 2019 sur une période de deux-trois mois.

Implantation d'une salle de cinéma

Plusieurs porteurs de projets semblent s'intéresser à La Chapelle sur Erdre mais rien n'est finalisé, une étude de marché devant être menée d'autant qu'à l'échelle de la métropole, l'offre de cinéma est satisfaisante mais pas très bien répartie (vide au nord-est)

Aménagement de France Boisson

Ce terrain appartient toujours à la SNCF. La Ville a mené un travail de concertation sur une orientation d'aménagement qui a été intégrée au PLU-m.

Plusieurs principes ont été définis : garantir le stationnement, implantation d'activités commerciales et de bureau, implantation de 100 logements. La SNCF est en train de choisir un aménageur et une nouvelle réunion de concertation se tiendra au second semestre 2019.

Budget du CREPS

Il est vrai que les appels d'offres ont été plus coûteux que prévu mais la mairie n'a pas d'information sur le décalage du calendrier. Une réunion avec la Région est prévue prochainement.

Chemin des bords de l'Erdre

Une décision de la Cour d'Appel remet effectivement en cause l'arrêté du Département au niveau des boires. Pour le moment, le Département n'a pas informé de la manière dont il va reprendre le travail.

Aire d'accueil des gens du voyage

Des travaux de défrichement ont effectivement été engagés pour aménager l'aire d'accueil des gens du voyage qui comptera 15 emplacements. Nantes Métropole est propriétaire du terrain et est compétente. Une procédure judiciaire est en cours sur le permis d'aménager.

Cèdres Rue des Pinsons

Les avis divergent sur le devenir de ces cèdres. Les élus n'ont pas encore pris de décision.

Aire de covoiturage

Cette aire à proximité de l'autoroute manque de place et n'est pas visible ; elle sera requalifiée dans le cadre du projet de ZA de la Métairie Rouge.